



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2018-066

PUBLIÉ LE 10 AOÛT 2018

Sommaire

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques

63-2018-08-09-001 - Arrêté horaires DDFIP63 01-08-2018 APRV SIP-SIE Issoire
n°2018-26 PPR (1 page)

Page 3

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2018-08-09-001

Arrêté horaires DDFIP63 01-08-2018 APRV SIP-SIE
Issoire n°2018-26 PPR

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PUY-DE-DOME**
2 rue Gilbert Morel
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la
direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme**

n° 2018-26/ PPR

Le directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, administrateur général des finances publiques,

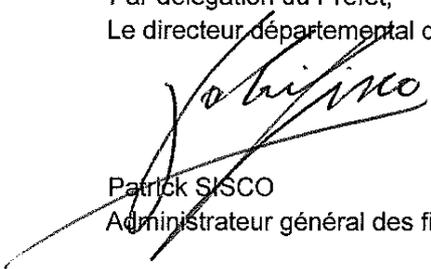
- Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;
Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 17-02157 du 11 octobre 2017 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés à M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} août 2018, l'accueil des usagers du SIP-SIE d'Issoire est uniquement assuré en accueil personnalisé sur rendez-vous.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

Fait à Clermont-Ferrand, le 09 août 2018
Par délégation du Préfet,
Le directeur départemental des finances publiques



Patrick SISCO
Administrateur général des finances publiques